

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Mesdames,
Messieurs,

AVIS vous est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Sorel-Tracy, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal est convoquée à la demande verbale du maire, M. Patrick Péloquin, pour être tenue le **21 décembre 2022 à 18 h** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville du 71, rue Charlotte, et que les sujets suivants seront pris en considération :

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
Aucun document soumis
3. **Rapports au conseil**
Aucun document soumis
4. **Administration financière**
 - 4.1 Renonciation au délai de 72 heures tel que prescrit par la *Loi sur les cités et villes* pour la transmission de documentation utile à la prise de décision
 - 4.2 Ajustement de la structure salariale des cadres du Service de protection et d'intervention d'urgence de la Ville de Sorel-Tracy
5. **Administration générale**
 - 5.1 Autorisation de passage supplémentaire au Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu – saison hivernale 2022-2023
6. **Avis de motion**
Aucun document soumis
7. **Règlements**
 - 7.1 Adoption du Règlement n° 2524 « Concernant l'imposition des taxes, compensations, tarifications et cotisations municipales pour l'année 2023 »
 - 7.2 Adoption du Règlement n° 2526 « Concernant une modification de l'article 2 du Règlement n° 2181 « Concernant l'utilisation de bac supplémentaire destiné à la collecte des matières résiduelles et décrétant une tarification à cet effet » afin de modifier le tarif annuel exigible par ledit règlement »

7.3 Adoption du Règlement n° 2528 « Concernant une modification du Règlement n° 2284 « Concernant la tarification de certains biens, services et activités » afin d'actualiser ladite tarification pour l'année 2023 et d'ajouter certains tarifs »

8. **Affaires nouvelles**

9. **Période de questions pour l'assistance**

10. **Levée de la séance**